

Tunis, le 10/11/1980

Le Ministre de l'Education Nationale

A

Messieurs et Mesdames

- Les Délégués Régionaux de l'Enseignement
Secondaire
- Les Inspecteurs de Français de l'Enseignement
Secondaire.
- Les Chefs d'Établissements de l'Enseignement
Secondaire et Professionnel.

Circulaire n° 145
Émanant de la Direction
des Programmes

() BJET / Programme de Français
de la 6ème Année Technique - Economique
(Secrétariat et Comptabilité).

J'ai l'honneur de vous informer que le programme de Français pour les classes de 6ème Technique - Economique (Secrétariat et Comptabilité), est arrêté comme suit :

Contenu linguistique et notionnel traité dans les dossiers méthodologiques à l'usage du professeur et dans les livrets élèves relatifs à ce niveau et à cette section, et ayant pour supports les thèmes suivants :

- 1- La Faim dans le monde
- 2- La Pollution
- 3- Les Echanges Internationaux
- 4- Le transfert de technologie.

Il y a lieu de rappeler que l'expérimentation de ces dossiers a commencé au cours de l'année scolaire 1979-1980 et qu'elle va se poursuivre pendant l'année en cours, étant entendu que les dossiers en question ont été déjà diffusés, excepté le 4ème qui va l'être incessamment.

D'autre part, l'épreuve de français au Diplôme de Technicien (session de juin 1981) qui gardera la même consistance que par le passé, portera sur l'ensemble de ce programme sans aucune restriction.

Vous êtes priés d'informer les professeurs de français concernés du contenu de cette circulaire et de veiller à son application.

Pour le Ministre de l'Education
Nationale et P.O.

Le Directeur des Programmes

A. BEN HASSEN